

[Français]

M. CHARTRAND—LE LANGAGE UTILISÉ À LA CHAMBRE

M. Gilbert Chartrand (Verdun-Saint-Paul): Monsieur le Président, je comprends que votre langue première n'est pas le français, et je comprends que parfois vous ne pouvez pas vraiment comprendre très bien ce que d'autres députés de langue française disent.

Encore cet après-midi, le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a prouvé que son langage n'était pas seulement non parlementaire, mais bien mauvais pour tous les francophones du Canada. J'aimerais qu'à l'avenir vous portiez une attention toute particulière aux commentaires que le député de Montréal-Sainte-Marie fait en cette Chambre.

M. le Président: A l'ordre! Je suis un peu en difficulté parce que le député fait une plainte concernant un discours, je pense, mais pas concernant un mot ou un commentaire que le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a fait. Nous n'avons pas un règlement quant à un moyen de parler, mais si le député a une plainte à faire concernant... Est-il en train de dire qu'il y a quelque chose qui a été dit et qui était non parlementaire?

M. Malépart: Non, monsieur le Président.

M. le Président: A l'ordre! A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Malépart: C'est lâche.

M. Chartrand: Monsieur le Président, encore une fois, vous dites sur un mot... Justement, en voilà un! Traiter des personnes de «lâches» à la Chambre, je ne crois pas que c'est très parlementaire et, encore une fois, je maintiens que c'est non seulement odieux pour la personne à qui il s'adresse, mais pour tous les francophones du Canada.

M. le Président: A l'ordre! Quel mot?

M. Chartrand: Le mot «lâche».

M. le Président: «Lâche»? Qu'est-ce que cela veut dire? Je pense que c'est un mot joual ou quelque chose que je ne connais pas. Qu'est-ce que cela veut dire?

[Traduction]

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, mon collègue a essayé de vous parler d'une plainte que j'ai reçue au sujet de certains termes utilisés à la Chambre dans une langue qui n'est ni la vôtre, ni la mienne. Mon collègue a, avec raison, essayé de mettre la présidence en garde en lui disant que les députés d'en face n'utilisent pas toujours le langage qui convient. C'est pourquoi son argument est de portée générale. Cependant, il incombe à tous les députés de surveiller leur langage à la Chambre. Mon collègue a soulevé la question tout à fait à juste titre. Personne ne prétend que la présidence n'a pas compris.

M. le Président: C'est lui qui n'a pas compris.

M. Lewis: Si la présidence convient qu'il n'a pas compris, je n'ai rien à ajouter.

Le budget—L'hon. A. Hamilton

Cependant, c'est une liberté que l'on peut prendre et mon collègue vous l'a signalé avec raison.

M. le Président: J'accepte la remarque du député. Cependant, il doit savoir également qu'il m'est possible d'entendre une instance présentée dans le cadre d'un rappel au Règlement, si tel était l'objet de cette intervention. Cependant, le député a demandé la parole, d'après moi...

[Français]

Je pensais qu'il invoquait le Règlement concernant le langage précis qu'un député a utilisé.

[Traduction]

Si c'est ce qu'il veut faire, il doit me présenter un argument en termes précis et non sous forme de plainte générale. Le député le sait, je pense.

Est-il utile d'ajouter que le fait qu'un député juge le langage d'un autre inconvenant ne change rien à l'affaire? Il ne résout pas le problème en répondant d'une façon que le député lui-même juge déplacée.

M. Gauthier: Retirez vos paroles!

M. le Président: A l'ordre. La parole est au député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier).

M. Gauthier: Je cherche simplement à être utile.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Johnston (page 11006).

M. le Président: Lorsque la séance a été suspendue à 13 h 27, le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) avait la parole. Reprenons le débat avec le député de Qu'Appelle-Moose Mountain.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur le Président, quand nous avons suspendu la séance ce midi, je donnais un aperçu général du dernier budget par rapport aux deux exposés budgétaires précédents. J'ai ajouté que les députés devaient se rendre compte qu'un budget présenté sous la forme d'une motion des voies et moyens ou toute autre forme ne constituait qu'un point de départ. Il indique seulement la direction que va suivre le gouvernement. Il faut environ un an pour bien saisir toute sa signification étant donné qu'entre-temps, un décret du conseil aura confié au ministère le pouvoir de faire des règlements et d'établir des définitions.